

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 D 00227 Numéro SIREN : 824 485 619 Nom ou dénomination : A 2 R

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 2014

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 75 Rue du Général GIRAUD		42300 ROANNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 82448561900012		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2022	
		N-1 31/12/2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadin

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.000.....)	DA	5 000	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	600	600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	40 591	5 909	
	Report à nouveau	DH	(89 000)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE DÉDUCTIF DE LA Perte	DI	570 299	534 682	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	527 489	547 191	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 453	110 168	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		269 625	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 315	71 788	
	Dettes fiscales et sociales	DY	352 892	449 883	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	432 660	901 463		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	960 150	1 448 654		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	417 142	855 020	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL

Néant		*
-------	--	---

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	3 858 806	FH		FI	3 858 806	3 590 932		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 858 806	FK		FL	3 858 806	3 590 932		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	33 060	102 918		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	34 162	55 281		
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	3		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 926 033	3 749 134	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	667 800	557 112	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	22 599	22 304	
	Salaires et traitements*						FY	1 666 083	1 593 746	
	Charges sociales (10)						FZ	811 818	795 913	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	14 552	58 438	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	(4)		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 182 848	3 027 512	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3) (III)						GG	743 185	721 622	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	338	706	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	338	706	
2. RÉSULTAT FINANCIER (4) (IV)						GV	(338)	(706)		
RÉSULTAT COURANT A L'ANT IMPÔTS (5) (V)						GW	742 847	720 916		

Désignation de l'entreprise : A2R SELARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	50 800	79 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50 800	79 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35	61	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	27 994	58 036	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28 029	58 097	
RESULTAT EXCEPTIONNEL II III		HI	22 771	21 303	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	195 319	207 537	
TOTAL DES PRODUITS III		HL	3 976 833	3 828 534	
TOTAL DES CHARGES III		HM	3 406 534	3 293 852	
ICE OU PERTE Total des produits total des charges		HN	570 299	534 682	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 162	55 281	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	738 505	699 404	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 91 030 obligatoires A9 647 475					
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
AMENDE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		35			
VNC ELEMENT ACTIF CEDE		27 994			
PRIX CESSION ELEMENT ACTIF				50 800	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 960 149.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 858 805.71 Euros et dégageant un bénéfice de 570 298.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	108 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 000		
Installations générales agencements aménagements divers	101 796		1 316
Matériel de transport	109 660		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 861		2 657
TOTAL	236 317		3 973
Prêts, autres immobilisations financières	120		
TOTAL	120		
TOTAL GENERAL	344 437		3 973

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			108 000	108 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 000	12 000
Installations générales agencements aménagements divers			103 112	103 112
Matériel de transport		109 660		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		7 157	8 361	8 361
TOTAL		116 817	123 473	123 473
Prêts, autres immobilisations financières			120	120
TOTAL			120	120
TOTAL GENERAL		116 817	231 593	231 593

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 000			12 000
Installations générales agencements aménagements divers	13 022	10 324		23 346
Matériel de transport	79 496	2 170	81 665	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 334	2 059	7 157	3 235
TOTAL	112 851	14 552	88 823	38 581
TOTAL GENERAL	112 851	14 552	88 823	38 581

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 324				
Matériel de transport	2 170				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 059				
TOTAL	14 552				
TOTAL GENERAL	14 552				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	6 000			6 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
ACQ. PATIENTELE	108 000			108 000	
Total	108 000			108 000	

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	294 289
Total	294 289

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 818
Dettes fiscales et sociales	341 466
Total	370 294

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	34 399
Total	34 399

A2R
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 75 Rue du Général Giraud, 42300 ROANNE
824 485 619 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 570 299 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	570 299 euros
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 0 euro	89 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 84 euros par part	420 000 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 101 890 euros.	61 299 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 419 820 euros.

Le paiement des dividendes est effectué à compter de ce jour. L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

Rn MC
GA DC AD

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

180 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 180,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 179 820,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

71 960,00 euros, soit 11,99 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71,96 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 71 888,04 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

500 000,00 euros, soit 100,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 600,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 499 400,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

M. Matthieu CLERC, M. David CLEVENOT, M. Alexandre DOMINE, M. Bernard MOYROUD, M. Gilles AUGÉUL et Mme. Claire MENDOLIA

POHC (AO)